

AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : Marché public de services

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : PREFECTURE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Point de contact : accueil

Adresse : Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud BP 4200

Code postal : 97500 Ville : SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Téléphone : 0508411010

Courriel : courrier@spm975.gouv.fr

OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'amélioration du plan incliné du port de Miquelon et à l'aménagement de ses abords

Type de marché de services : 12

Classification CPV

Objet principal : 71300000

Lieu d'exécution : port de Miquelon (97500 Saint-Pierre et Miquelon)

L'avis implique : un marché public

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'amélioration du plan incliné du port de Miquelon et à l'aménagement de ses abords

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage : 400 000 € valeur mai 2020 ;

Quantités :

La maîtrise d'œuvre concerne les travaux suivants :

- l'allongement, l'élargissement et l'aménagement du plan incliné du port de Miquelon ;
- l'aménagement et du revêtement de la plateforme aux abords du plan incliné (entre le plan incliné et l'aire de carénage) ;

Options :

* Possibilité de confier au titulaire du marché la réalisation de prestations similaires après passation d'un ou de plusieurs marchés négociés en application de l'article R2122-7 du CCP;

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

BOP123-D975-D975

* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

* Les prix seront révisables ;

* Les comptes seront réglés sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
 - soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.
- Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.
- Le candidat remettant une candidature, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements pourra le faire à titre individuel.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

- * Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;
 - * La forme juridique du candidat ;
 - * En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
 - * Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
 - * La composition de l'équipe, répartition des tâches et compétences des différents intervenants
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du CCP seront exclus;
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

Capacité économique et financière - références requises :

- * Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
 - * Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;
- Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A - Expérience :

La présentation d'un dossier de références pertinentes, indiquant la nature de l'opération, l'identité du maître d'ouvrage, la mission de maîtrise d'œuvre et le rôle tenu par le candidat, l'importance de l'opération et la date de sa réalisation. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

B - Capacités professionnelles :

- * L'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée ;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de maîtrise d'œuvre attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

- * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- * Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;
- * Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Marché non réservé à des ateliers protégés.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40 % L'organisation de la maîtrise d'œuvre et la pertinence des méthodes pour l'exécution de la mission en phase conception et en phase chantier
- 20 % Le prix des prestations
- 40 % Le délai pour la partie études (jusqu'à la fourniture des études d'EXE et la publication du DCE)

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée < 90 000 €.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **29/06/2020 à 16h00 (heure locale du RPA)**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM975-plan_incline_Miquelon-MOE

Récompenses et jury :

Une ou des primes seront attribuées : Non

Autres informations :

- * Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- * Les candidatures et les prestations seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
- * A titre indicatif, le démarrage de la mission est souhaité pour début juillet 2020 ;
- * Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière ;
- * Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;
- * Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- * Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

Modalités d'ouverture des offres

- * Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non
- * L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

- * Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
- * Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "**DTAM975-plan_incline_Miquelon-MOE**", après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;

Conditions de remise des prestations ou des candidatures :

- * L'heure de remise des candidatures et des prestations est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur
- * Si plusieurs transmissions des prestations sont successivement effectuées par un même candidat, seule est ouverte la dernière transmission reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des prestations.
- * La copie de sauvegarde, prévue à l'article R2132-11 du CCP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".
- * Les prestations dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les prestations seront réputées n'avoir jamais été reçues
- * Le mode de transmission des candidatures et des prestations retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les plis transmis sous format papier ou sur un support physique électronique.
- * Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), le seront sous pli cacheté portant les mentions

"Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'amélioration du plan incliné du port de Miquelon et à l'aménagement de ses abords" et "Ne pas ouvrir",

ils peuvent être remis contre récépissé à l'accueil de la DTAM,

DTAM
Bd Constant COLMAY
BP 4217
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 12 avril 2018. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

* Les dossiers de candidatures transmis par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "**DTAM975-plan_incline_Miquelon-MOE**", le seront suivant les modalités précisées par celle-ci et dans les conditions suivantes :

- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 12 avril 2018. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Le RPA se laisse la possibilité de ne pas négocier les offres initiales.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Adresse : Place Lieutenant-Colonel PIGEAUD

BP 4200

Code postal : 97500

Ville : SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Téléphone : 0508411010

Courriel : courrier@spm.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;

* Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 04/06/2020

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer

Point de contact : chargée de mission commande publique

Adresse : Bd Constant COLMAY

BP 4217

Code postal : 97500

Ville : SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Courriel : cmcp.sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse Internet (URL) : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyées (merci de privilégier la remise de plis électroniques déposés directement sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.gouv.fr>) :

DTAM
Accueil
Bd Constant COLMAY
BP 4217

97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON